

Examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de la Caisse des dépôts et consignations, organisé au titre de l'année 2020. Novembre 2019

RAPPORT DU PRESIDENT

Les épreuves de la session 2020 de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de la Caisse des dépôts et consignations se sont déroulées sur 5 jours entre le 25 et le 29 novembre 2019 à Paris.

L'organisation de l'épreuve a été parfaite grâce notamment à l'excellente organisation assurée par le service des concours.

Le jury

Le jury est composé de 5 personnes sous la présidence de Caroline Theffo (BDTD20). Les membres du jury viennent de la Direction du Réseau (Pierre Colombet), de la Direction des Ressources Humaines (Véronique Pierre) de la DRS (établissement de Bordeaux : Sybille Provost Chabois) et du Ministère des Armées (Olivier Maurelet).

Les candidats

272 agents de la CDC remplissaient les conditions pour se présenter. Seulement 58 candidats se sont inscrits dont plus de 98% affectés au sein de la Direction des retraites et de la solidarité. 2 candidats se sont désistés avant les épreuves, le jury a donc entendu 56 candidats exclusivement affectés à la DRS.

Les 35 postes ouverts ont été pourvus par 27 femmes et 8 hommes, la note minimale d'admission ayant été fixée à 13 sur 20.

Le présent rapport vise notamment à aider les candidats ayant échoué et ceux désireux de se présenter à cet examen professionnel, à se préparer à une future session en leur apportant des éléments leur permettant d'améliorer leur prestation.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier de RAEP n'est pas évalué par le jury et n'est donc pas pris en compte pour l'attribution de la note. Il vise à informer le jury, de manière complète et structurée, sur les parcours et les fonctions successives exercées par les candidats ainsi que sur les compétences qu'ils ont ainsi acquises.

Il comprend des éléments essentiellement factuels (poste actuel et carrière antérieure avec les fonctions exercées dans ce cadre, formations initiales et continues) mais aussi une partie relative aux « acquis de l'expérience antérieure » qui mérite la plus grande attention. Elle est en effet librement rédigée par les candidats qui doivent y identifier leurs compétences et aptitudes (qu'il convient de distinguer des tâches réalisées), puis, autoévaluer de manière objective, le degré de maîtrise de celles-ci. Certains remplissent cette rubrique de manière très succincte alors que d'autres détaillent leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être et parfois surévaluent ceux-ci.

Or, c'est sur la base des informations fournies que les membres du jury fondent une partie des questions qui leur seront posées.

Pour remplir cette rubrique, le jury conseille par conséquent de faire preuve de modestie et de sincérité pour éviter de se retrouver en « porte-à-faux » lors de l'entretien.

Par ailleurs, les candidats sont invités à relire avec un soin particulier, voire à faire relire par un proche, ce document pour s'assurer de l'absence, comme ce n'est malheureusement pas toujours le cas, de fautes de syntaxe ou d'orthographe, mots manquants, alors même que le candidat affirme avoir acquis de solides compétences rédactionnelles.

L'élaboration du dossier de RAEP constitue un point sur lequel les formations doivent mettre l'accent afin d'aider les candidats à produire un document clair et synthétique, reflétant la réalité de leur parcours et expériences professionnelles.

L'épreuve orale

L'entretien oral d'une durée totale de 20 minutes, a pour point de départ un exposé du candidat d'une durée de 5 minutes, sur les fonctions qu'il exerce ainsi que sur son parcours professionnel.

Le candidat peut être interrogé sur les questions relatives à l'organisation de la Caisse des dépôts et consignations et ses principales missions.

Afin de faciliter le déroulement des oraux et de garantir des conditions de traitement identiques entre tous les candidats, le jury avait préalablement défini ses modalités de questionnement (répartition, pour chaque candidat, du temps et des domaines d'interrogations entre 3 membres du jury ainsi qu'un poste d'observateur). Il avait aussi déterminé ses futurs critères d'évaluation et modalités d'attribution des notes.

Epreuve orale : exposé introductif

Les candidats doivent exposer leurs fonctions exercées ainsi que leur parcours professionnel et s'ils le souhaitent leur parcours antérieur hors CDC en 5 minutes maximum.

La majorité des candidats a su respecter cette disposition. Dans quelques cas cependant, le Président a dû interrompre l'exposé en demandant de conclure, car la durée réglementairement impartie était atteinte, voire légèrement dépassée. Le non-respect de cette consigne, pourtant systématiquement rappelée en tout début d'entretien, a pénalisé les intéressés quant à la note obtenue.

Globalement, les exposés ont été jugés de bonne qualité, avec cependant de nombreux textes manifestement récités par cœur.

La meilleure formule consiste en effet à mémoriser le plan et le contenu de l'exposé, puis à utiliser ses propres mots lors de l'épreuve. La spontanéité qui en résulte et la force de conviction qu'elle apporte, compensant largement les quelques inévitables hésitations de vocabulaire. Par ailleurs, l'annonce du plan en ouverture de l'exposé rend celui-ci plus facile à suivre par le jury et son rappel à chaque transition permet au candidat d'éviter de perdre le fil de son propos.

Le principal point à améliorer par de nombreux candidats porte, comme pour le dossier de RAEP, sur le choix des informations à présenter. En effet, pour ceux qui ont été successivement affectés sur plusieurs postes, il n'est ni possible ni souhaitable de vouloir décrire en détail la totalité du parcours réalisé. Certains candidats ont ainsi consacré trop de temps à présenter leurs fonctions antérieures, souvent exercées dans le secteur privé, au détriment du ou des postes récemment occupés à la CDC qui sont les plus intéressants par rapport aux attentes du jury. Les candidats doivent prendre en compte que celui-ci dispose de leurs dossiers et peut revenir s'il le souhaite lors de la phase de questions, sur des éléments relatifs aux étapes antérieures de la carrière pour les approfondir.

L'exposé doit par conséquent s'attacher à mettre en évidence la cohérence du parcours, les complémentarités entre les différentes fonctions exercées et surtout les responsabilités particulières ou les dossiers sensibles menés à bien et les compétences mises en œuvre dans ce cadre.

Enfin, comme cela a déjà été souligné s'agissant du dossier de RAEP, certains candidats ont tendance à « s'auto-valoriser » dans leur exposé en utilisant des formules telles que « mes qualités professionnelles m'ont permis... » ou même « je suis rigoureux(se), compétent(e)... ». Ces affirmations maladroitement et risquées si les réponses aux questions s'avèrent non satisfaisantes, sont à bannir, car c'est la prestation du candidat qui doit permettre au jury de l'évaluer.

Epreuve orale : le questionnement du jury

Les 15 minutes restantes sont consacrées aux questions/réponses.

L'objectif essentiel du jury a été d'évaluer la nature et l'importance des tâches et des responsabilités confiées aux candidats, tout en veillant à ce que les questions s'adressent bien à des agents exerçant des fonctions de catégorie C.

Le jury a aussi cherché à mesurer dans quelle mesure le candidat était capable de situer sa contribution personnelle au bon fonctionnement de son service et de sa direction, et à l'accomplissement de leurs missions.

Les questions ont donc porté sur les attributions, les compétences et les connaissances professionnelles des candidats, en se fondant à la fois sur le dossier de RAEP et sur l'exposé introductif. Elles ont également concerné l'environnement professionnel : groupe CDC et les entités qui le composent, mais ont systématiquement exclu toute dimension de « culture générale ».

Les règles de base relatives à la fonction publique (droits et obligations des fonctionnaires par exemple) ont aussi pu être abordées.

Le jury a veillé à ne pas déstabiliser les candidats mais plutôt à les mettre en confiance. Il a privilégié les questions « ouvertes » formulées simplement, pour amener les candidats à décrire et à analyser leurs attributions et compétences. Il a pu également leur soumettre des mises en situation, du type : « quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confronté(e) ? » ou encore, « face à telle situation, que faites-vous ? », toujours en lien direct avec les fonctions exercées par les candidats.

Le jury a cherché à amoindrir le stress des candidats et s'est toujours comporté avec respect et courtoisie avec chacun d'entre eux.

Remarques générales sur les candidats

Dans l'ensemble, le niveau des candidats présélectionnés nous a semblé très bon ou insuffisant avec peu de candidats dans la moyenne.

Lors de cette séquence, le jury a relevé les principales insuffisances suivantes chez les candidats ayant échoué à l'examen :

- Un manque de recul et de compréhension des enjeux collectifs. De nombreux candidats sont centrés sur leurs propres activités et ont du mal à comprendre comment elles s'articulent avec les missions de leur unité, de leur direction et de la CDC ;
- Des réponses trop rapides, sans un minimum de réflexion préalable ;
- Des lacunes importantes concernant les missions et l'organisation de leur propre Direction (DRS) et encore plus largement du groupe CDC, alors qu'il s'agit de questions classiques dans ce type d'épreuves. Ceci traduit un manque de préparation alors que toutes les informations sont largement disponibles (site internet de la CDC, CDSCope, formation connaissance de l'Etablissement Public...) ;
- Des lacunes importantes sur le statut de la Fonction Publique.

Le jury n'a pas sanctionné durement un candidat incapable de répondre à une question, sauf bien entendu si celle-ci portait directement sur des attributions professionnelles qu'il avait affirmé totalement maîtriser dans son dossier de RAEP ou lors de son exposé introductif.

Enfin, le jury incite les candidats à illustrer spontanément leurs réponses, de chiffres significatifs ou d'exemples concrets tirés de leur expérience professionnelle.

Le temps imparti pour évaluer chaque candidat a été de 10 minutes entre chaque candidat, et nous a paru parfaitement adapté.

Je remercie les membres du jury pour leur grand professionnalisme et leur dévouement. Un jury très agréable.

Je remercie également le service des concours pour leur excellente organisation et leur grande disponibilité.

Retours avec les candidats

Des retours constructifs ont pu être réalisés avec 9 candidats le lundi 16 décembre, en présence du Président et d'Olivier Maurelet, que je remercie de sa présence.

Le Président du jury
Caroline THEFFO